



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

RUSSIE.

Saint Pétersbourg, 11 décembre. — La disette qui règne dans plusieurs localités donne au caractère russe l'occasion de développer cette bienfaisance active qui en est un des traits les plus remarquables. De tous les points, où le manque de récoltes se fait sentir, nous apprenons que les classes aisées réunissent leurs efforts pour venir au secours des indigens; nous avons déjà fait connaître plusieurs traits honorables de ce genre, et nous nous faisons un plaisir de reproduire ici de nouveaux détails que nous fournissent les journaux russes. A Voronège, le maréchal de la noblesse du gouvernement, major B. Toulinoïf, et son frère M. J. Toulinoïf, assesseur de collège, vendent aux habitants peu fortunés, 3,500 pouds de blé par mois aux prix antérieur de 18 rbs le tehevert, quoique les céréales aient éprouvé dans ce gouvernement une hausse considérable. En outre, de concert avec M. Netchaïeff, négociant de 1^{re} guilde, faisant fonctions de maire de la ville, ces messieurs font distribuer chaque jour 3,600 livres de pain au prix de 4 copecks la livre, et 480 livres de pain gratuitement aux habitants tout à fait sans ressources S. M. l'empereur, instruit par le gouverneur civil de cette noble conduite de MM. Toulinoïf frère et Netchaïeff, a daigné leur en faire témoigner sa satisfaction particulière. (J. de Francfort.)

FRANCE.

Paris, le 31 décembre. — Hier, MM. les députés de l'Ouest se sont réunis au ministère de la guerre. M. le maréchal président du conseil et M. le ministre de l'intérieur assistaient à cette conférence qui s'est prolongée assez long-temps.

Après plusieurs propositions relatives à la pacification définitive des départemens de l'Ouest, on a décidé qu'entre autres mesures il serait présenté aux chambres une loi tendant à donner une nouvelle organisation à la gendarmerie mobile. MM. les députés de l'Ouest ont été unanimement satisfaits de cette conférence et annoncent que les mesures arrêtées feront disparaître les derniers vestiges des désordres de l'Ouest.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Il semble, à lire quelques articles de journaux allemands, que l'Angleterre et la France soient devenues agressives dans les affaires d'Orient! Si on a quelque chose à leur reprocher, c'est la patience; mais épuisée qu'elle était par les derniers événements, cette patience a fait place à de sages démonstrations, et voilà qu'on nous parle de croisades contre la Russie et la Porte! et on invoque la triple alliance! On met la Prusse et l'Autriche à l'avant-garde; on leur donne, gratuitement sans doute, l'honorable et fructueuse mission de couvrir sur le Rhin la scène qui doit se passer sur le Bosphore. Il est impossible que cela ne fasse pas sourire à Vienne et à Berlin. Ce n'est pas ainsi qu'on y a compris la politique générale. »

— Le *Courrier français* fait, sur la candidature de M. de Châteaubriand, la remarque suivante :

« M. de Châteaubriand ne peut accepter cette candidature sans se mettre en contradiction avec lui-même; car s'il était nommé député, il lui faudrait prêter à la chambre élective le serment qu'il a refusé de prêter à la chambre des pairs. »

Le *National* se prononce pour la candidature de M. de Châteaubriand.

Le candidat du juste-milieu est M. Topinier, conseiller d'état.

— Le *National* annonce aujourd'hui qu'il cesse de paraître, et que la clientèle et le matériel de son journal ont été achetés par une société qui publiera à partir de demain le *National* de 1834. Le parquet, prévenu déjà depuis quelques jours de ces dispositions, se prépare, dit-on, à poursuivre le nouveau *National*, s'il enfreint la défense faite à l'ancien de rendre compte des débats des cours et tribunaux. En cela MM. Persil et Desmortier s'appuyent sur un jugement rendu l'an dernier entre le *Constitutionnel* et une feuille nouvelle le *Constitutionnel* de 1830, qui fut condamné pour usurpation de titre.

— Des dépêches adressées au capitaine-général Quésada font croire que Mérimo, deux fois repoussé de la frontière de Portugal, était enfin parvenu à se réfugier dans ce pays. Son lieutenant, Balmaséda, attaqué le 18 par des paysans, qui avaient arrêté quatre des sept hommes qui lui restaient, était traqué dans la montagne. On avait pris, quelques jours avant, un créole de Cumagna, ancien chef de brigade des volontaires royalistes de Ségovie, qui s'intitulait chef du troisième corps de l'armée de Mérimo: il sera fusillé. Une autre capture, également faite par les soins du général Quésada, et bien plus importante, est celle du président de la junte royale de Castille, à laquelle obéissaient Mérimo, Guévillas et tous les autres chefs de bandes.

— Nous savons de bonne source que la quête faite le 29 décembre pour l'œuvre des orphelins de *Saint-Vincent de Paul*, par suite du choléra-morbus, s'est élevée à près de 20,000 francs. Monseigneur l'archevêque montait en chaire à Notre-Dame pour la première fois depuis bientôt quatre ans. De tous les quartiers de Paris une foule innombrable de pauvres comme de riches était accourue pour l'entendre.

— Jeudi dernier, le sieur Antoine Jean, tisserand, demeurant à Limoges, rue Pont-St.-Étienne, malade depuis douze jours, sentant arriver sa dernière heure, après avoir rempli ses devoirs religieux, fit appeler auprès de son lit de mort ses voisins, ses amis, ses parens, puis il se mit à entonner, d'une voix encore ferme, une chanson populaire qui commence ainsi :

Il faut partir, chers camarades;
N'est plus temps de faire l'amour.

Au quatrième couplet, le jovial moribond expira.

— On lit dans le *Journal des Vosges* du 26 décembre :

« Depuis plus de trente ans, la saison pluvieuse n'a causé tant de ravages dans notre département; il n'est presque pas de commune qui n'ait à souffrir, là où passent des torrens, des ruisseaux ou des rivières. Tous les jours ce sont de nouveaux malheurs à apprendre, et les pluies n'ont pas encore cessé. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 2 JANVIER.

La réception qui a eu lieu hier au palais a été extrêmement brillante.

On y remarquait d'abord tous les ministres étrangers et leurs secrétaires, ils sont restés dans les salons pendant tout le temps qu'a duré la réception; tous les sénateurs présens à Bruxelles, qui s'étaient joints à la députation, ainsi que huit à dix membres de la chambre des représentans; sont venus ensuite les cours et tribunaux et les autorités municipales, les états-majors, près de 500 officiers de tout grade; enfin un grand nombre de personnes présentées.

LL. MM. ont exprimé dans leurs réponses toute la satisfaction qu'elles éprouvaient de ces témoignages d'affection.

On a remarqué, à la réception d'hier, que S. M. la reine avait pour collier une magnifique rivière d'où partaient une multitude de ruisseaux de diamans. Les boucles d'oreilles étaient composées chacune d'un réseau de brillans, du plus bel éclat.

On disait dans le palais que la reine est enceinte. (Emancipation.)

Le *Moniteur* de ce matin, publie les discours adressés hier à LL. MM. par les présidens de la cour de cassation, de la cour d'appel, de la cour des comptes, de la haute cour militaire et du tribunal de première instance; et par M. le ministre de la guerre, au nom de l'état-major de l'armée. Nous nous bornerons à rapporter le discours de M. de Gerlache et celui de M. le général Evain, qui sont sans contredit les plus remarquables. Celui de M. de Gerlache, contient une statistique intéressante des travaux de la cour de cassation.

La réponse faite par le roi à ce dernier discours ne paraîtra pas moins remarquable que le discours lui-même.

M. de Gerlache, premier président de la cour de cassation, a prononcé le discours suivant :

« Sire, l'année qui vient de s'écouler a vu se consolider de plus en plus notre édifice social, et elle lègue à l'année qui la suit de nouvelles espérances et de nouveaux gages de prospérité. Nos institutions se développent; le peuple a confiance en son avenir; les charges publiques diminuent; notre crédit s'affermi, tandis qu'il s'ébranle chez nos adversaires, qui long-temps fiers et intraitables, commencent à s'inquiéter et à se troubler, et à reprocher à leur gouvernement de vouloir consumer leur ruine en tentatives impuissantes.

« L'un des résultats les plus importants de notre indépendance fut sans doute la création de tribunaux inamovibles, dont la cour de cassation, instituée pour faire prédominer la loi au-dessus de tous, était l'indispensable complément. Cette cour, organisée depuis environ une année, a commencé sa difficile carrière avec une assiduité, un zèle et un accord entre ses membres, qui ne se sont pas démentis un seul instant. Nous avons osé croire, sire, que quelques détails plus précis et plus spéciaux sur nos travaux intérieurs, présentés dans une occasion solennelle, ne sauraient paraître déplacés à V. M. qui comprend si bien toutes les parties du service public et tout ce qui intéresse de près la nation.

« Il appert d'un relevé, dont je ne puis mentionner ici que les résultats numériques, que la cour de cassation n'a point d'arriéré. Nous pouvons assurer qu'elle ne négligera rien pour continuer à n'en point avoir à l'avenir. Le nombre total des causes portées devant elle, à dater du 17 novembre 1832, a été de 419. Cent et trente-trois pourvois ont été formés en matière civile. Quatre-vingt-sept affaires de cette nature ont été jugées par la cour, qui a prononcé 18 arrêts de cassation, et 62 arrêts de rejet. En matière criminelle, 286 affaires ont été attribuées à la chambre chargée d'y statuer, et cette chambre a rendu déjà 272 arrêts, savoir; 65 arrêts de cassation et 194 arrêts de rejet. Plusieurs de ces jugemens ont résolu des questions difficiles sur des points long-temps controversés: d'autres fondent une jurisprudence toute nouvelle, en vertu des changemens apportés à la législation existante par la constitution belge.

« Un fait bien mémorable, et que nous signalons ici avec d'autant plus de plaisir qu'il a excité l'é-

tonnement et l'envie de l'étranger, c'est que la Belgique, récemment constituée et jouissant d'une liberté de presse plus étendue peut-être qu'aucun autre pays constitutionnel, s'est maintenue calme, sans mesures arbitraires, sans lois exceptionnelles : ses tribunaux n'ont point retenti de ces affligeants débats au milieu desquels on a vu ailleurs l'autorité se défendre avec peine contre l'audace de ses ennemis. Si des excès ont eu lieu parmi nous, les mœurs publiques se sont montrées plus répressives que les lois. Si quelque offense s'est adressée à celui-là même que nos lois déclarent inviolable, il a prouvé qu'un cœur toujours sensible et ouvert à des sentimens généreux pouvait être fermé et inaccessible à l'injure. Il a pensé, avec raison, que l'amour et l'estime des Belges lui servaient seuls d'épée et de bouclier. Et cette modération magnanime lui a valu à l'étranger un renom de sagesse dont la nation recueille déjà les fruits.

« Madame,
« Votre arrivée parmi nous fut célébrée comme un événement du plus favorable augure ; ses heureuses suites ont dépassé nos espérances. La nation connaît et hérit maintenant par elle-même celle qui vint resserrer les liens qui unissent la jeune Belgique à sa nouvelle royauté. Notre reine, ornée de tant de qualités solides et aimables, apparaissant aujourd'hui aux cœurs belges entre son époux et son fils, exerce sur eux un empire dont nulle parole ne pourrait rendre le charme et la puissance. Tous les objets qui vous sont chers nous sont également chers, Madame ! La voix du peuple est toujours entendue du ciel : nous espérons que le ciel exaucera les vœux ardents que ce peuple forme pour le bonheur du roi et de la reine auquel est lié le bonheur commun. »

Le roi a répondu qu'il recevait avec une vive sensibilité les félicitations de la cour de cassation exprimées par l'organe de son président ; qu'il appréciait les importants travaux de ce grand corps judiciaire ; qu'il ne doutait point que la cour ne se montrât toujours à la hauteur de ses fonctions, et ne sût faire respecter en toute occasion les lois qu'elle était chargée de défendre ; qu'il ne désirait point, toutefois, qu'elle eût à juger de ces grandes questions politiques qui font époque dans les annales d'un peuple ; que sans doute, si la Belgique venait à se dégager une fois de la question extérieure qui préoccupait encore les esprits, son état deviendrait heureux et florissant ; que c'était là un fait démontré par l'expérience du présent, qu'il était impossible aux hommes de bonne foi de récusier.

M. le ministre de la guerre, après avoir présenté à L.L. MM. l'état-major général de l'armée, a adressé au roi le discours suivant :

« Sire, l'armée renouvelle, par mon organe, les vœux sincères qu'elle forme pour le bonheur de votre majesté et de son auguste famille.

« Je prie V. M. d'accueillir avec bienveillance l'expression de notre reconnaissance pour la constante sollicitude qu'elle porte aux intérêts de l'armée, au bien-être des troupes ; et je la supplie de croire que nous en apprécions toute l'étendue.

« Si l'armée n'a pas été appelée à donner devant l'ennemi des preuves de son dévouement au roi et à la patrie, elle a su, par sa discipline, par ses progrès dans l'instruction, se placer au rang des armées les plus sincèrement dévouées et les plus soumises aux règles de la subordination.

« Si les événemens de l'année où nous entrons devaient rappeler toute l'armée sous ses drapeaux, V. M. peut compter qu'en peu de jours nous serions prêts et bien disposés à acquiescer et à donner des gages certains de notre dévouement pour le maintien de notre indépendance et du trône qui en est le plus ferme appui. »

— Le roi et la reine sont arrivés hier au théâtre sans se faire annoncer ; et ont été salués par de nombreux applaudissemens.

— Le sénat, dans sa séance d'aujourd'hui, a adopté, après quelques courtes observations et à l'unanimité de 29 membres présens, le budget de la justice tel qu'il a été adopté par la chambre des représentans. On a passé ensuite à la discussion du projet de loi relatif aux ventes de bois sur pied, etc.

LIÈGE, LE 3 JANVIER.

L'université de Liège vient de faire une perte bien douloureuse. M. Gaëde, professeur d'histoire naturelle, qui n'avait pas atteint l'âge de 38 ans, a succombé hier à une maladie de poitrine, après de longues souffrances supportées avec une pieuse résignation. L'enterrement du défunt aura lieu samedi 4 janvier, à 9 heures précises.

Le cortège partira de la maison mortuaire place de l'Université.

— Plusieurs transports de militaires retournant en permission sont arrivés en cette ville les jours derniers. Ils y ont logé une ou deux nuits chez l'habitant.

Les miliciens de la réserve de 1832 ont également logé en ville. Ils se sont rendus ensuite à leurs corps respectifs.

Le 1^{er} du courant 650 hommes du 11^e régiment sont arrivés dans la même ville ; après avoir logé deux nuits chez l'habitant ils se rendront dans leurs foyers.

— On écrit d'Anvers, le 1^{er} janvier :

« La nuit passée le temps était épouvantable, la tempête s'était élevée dès 4 à 5 heures et le vent sifflait à travers la tour avec un bruit effrayant. La marée s'est élevée sur les quais et beaucoup de caves ont été submergées, circonstance qui ne s'était pas vue depuis longtemps. A neuf heures du soir plusieurs navires en rade étaient en dérive. Heureusement tout s'est bien passé. Un trois mâts et un brick américains, ainsi qu'un napolitain, qui menaçaient de venir à la côte, ont comme par miracle dérivés dans l'embouchure de nos bassins où ils sont entrés ce matin. Les capitaines s'en félicitent, car aujourd'hui le mauvais temps continue.

« Les eaux du polder sont considérablement accrues. On se demande pourquoi l'on ne tire pas les écluses ? »

— On écrit de Freiberg (Saxe), le 24 décembre :

« Nous avons eu le 18 un ouragan effroyable, qui dans la forêt de Tharanda, d'après un calcul approximatif, déraciné 40,000 des plus beaux arbres ; cette donnée est plutôt modérée qu'exagérée. De toutes parts on reçoit des détails sur les dommages causés à d'autres forêts par ce vent impétueux. »

— Un phénomène singulier a eu lieu lors de la dernière crue extraordinaire des eaux : la marée dans les ports de la Baltique était au même moment très-basse.

— Un journal signale une amélioration importante dans notre état militaire :

« Des écoles régimentaires viennent d'être établies près le 1^{er} régiment d'infanterie de ligne et 2^e régiment de chasseurs à cheval ; il doit aussi en être établi dans tous les régimens. Nous n'hésitons pas à regarder cette mesure comme une des meilleures que l'on pût prendre en faveur du soldat. Elle lui fournira les moyens d'acquiescer l'instruction que ses parens auraient négligé de lui donner, et le mettra à même de recueillir les avantages qu'offre l'état militaire ; tandis que jusqu'à présent il n'en avait eu presque toujours que les charges à supporter. Ces écoles deviendront, avec le temps, une pépinière d'excellens officiers. Avec l'instruction répandue dans tous les rangs, deviendra possible la mise à exécution du grand principe, d'égalité trop souvent méconnu sous divers prétextes, et nous verrons sans doute disparaître cette institution des cadets, qui ne sert qu'à jeter le découragement parmi les sous-officiers, à qui ces jeunes gens enlèvent presque toutes les chances d'avancement. »

— Les nouvelles de Portugal ne présentent aucun intérêt.

— Nous publions à la 3^e et 4^e pages plusieurs actes officiels du gouvernement.

— Le *Journal des Débats* s'occupe des affaires d'Orient. Il s'étonne du ton d'aigreur avec lequel les feuilles d'Allemagne traitent cette question. Il lui semble que les intérêts de l'Autriche et de la Prusse sont ici les mêmes que ceux de la France et de l'Angleterre. Nous reproduisons un paragraphe de son article sous la rubrique de France.

— On lit dans l'*Union* :

« Nous avons annoncé il y a quelques jours que l'amputation de la jambe devait être faite au prince de Schwartzberg, ancien général en chef des armées autrichiennes, et au prince Ernest d'Arenberg, fils du prince Auguste d'Arenberg, mort récemment à Bruxelles. Aujourd'hui nous apprenons que les deux opérations ont été exécutées, mais avec des résultats tout différens. Le prince de Schwartzberg a succombé aux suites de l'opération, tandis que la santé du prince d'Arenberg est aussi satisfaisante que possible. »

— L'année 1834 sera pour la France une année toute électorale :

Les conseils municipaux renouvelés par tiers ;
La garde nationale remplaçant ses officiers ;
Les collèges électoraux appelés à nommer une nouvelle chambre.

— On lit dans le *Temps de Paris* :

« En Belgique, le besoin d'union a été plus lointain, il a imposé une trêve aux partis, une espèce de suspension des opinions opposées.

« C'était en effet à la violence des attaques de l'opposition belge contre la convention de Zonhoven que les journaux du ministère avaient attribué naguère la retraite du général Goblet.

« Cela ne pourrait s'entendre que d'une portion fort peu nombreuse de l'opposition catholique, et de deux ou trois membres de l'opposition libérale qui ont pu se laisser entraîner au-delà des bornes de la réserve parlementaire. Si ses discussions avec la chambre étaient l'unique origine des dégoûts du ministre, il aurait pu d'ailleurs ne pas attendre aussi long-temps pour faire l'abandon de son portefeuille que la désapprobation de la convention par la législature toute entière justifiait suffisamment.

Mais ce motif disparaît devant l'unanimité des votes de la chambre depuis ces discussions préliminaires, et devant l'abnégation de l'opposition libérale qui a pris la généreuse résolution de donner ses voix au ministère dans la question des budgets, pour faire contraster d'autant mieux l'harmonie des pouvoirs en Belgique avec la lutte qui s'établit dans les états généraux de la Hollande.

— On lit dans la *Gazette des Flandres* :

« Il y a quelques jours, un paysan de Strazele conduisait un camion au marché de Bailleul, n'ayant pour toute charge sur sa modeste voiture qu'un grand coffre, dont la serrure se fermait à ressort ; comme il faisait un vent très-violent, notre homme s'avisait de se placer dans le coffre, à peine y était-il de quelques minutes que le couvercle tombe et se ferme, et voilà notre homme dans la trappe ; le cheval, ne sentant plus la main de son conducteur, prit le mors aux dents et gagna au grand galop, à travers champs, la barrière de sa ferme, sans qu'il fut possible à son imprévoyant maître de sortir de son étroite et gênante demeure, où il fut obligé de rester jusqu'à ce que l'on vint l'en délivrer. »

— Un voyageur anglais évalue ainsi les dépenses annuelles d'une seule personne sur le continent, à savoir :

« Une bonne table, un joli logement, blanchissage, en un mot, toutes dépenses quelconque : à Florence et Bruxelles, 2,500 fr. ; à Carlsruhe, Weimar, Elberfeld, Cassel, Dusseldorf, Gotingue, Genève, 3,126 fr. ; à Livourne, Darmstadt, Manheim, Utrecht, Heilbronn, 3,500 fr. ; à Paris, Rome, Turin, Spa, Milan, Heidelberg, 3,750 fr. ; à Naples, Coblenz, Rotterdam, Aix-la-Chapelle, Cologne, Amsterdam, Kelh, 4,250 fr. ; à Francfort, 5,000 fr. ; à Calais, 7,500 fr. »

— On lit dans le *Rappel* :

« Nous recevons de La Haye la nouvelle suivante, qui nous semble d'un haut intérêt et dont nous pouvons garantir la véracité :

« A la suite des négociations suivies avec le saint siège, le district de Maestricht est distrait du diocèse de Liège et réuni à celui de Bois-le-Duc. »

— Voici un singulier défi porté à l'Angleterre par un Irlandais, et dont nous trouvons les détails dans le *Dublin-Dispatch*. Il se propose de se rendre un jour de marché, sans annonce préalable, dans une ville quelconque du comté de Meath, et

là de choisir cent hommes de ce comté. La personne qui acceptera le défi se rendra également un jour de marché, et sans annonce préalable, dans telle ville d'Angleterre qu'elle voudra, et choisira deux cents Anglais.

Les deux troupes composées ainsi se donneront rendez-vous pour un des jours d'août 1834, sans armes, dans un lieu convenu, se sépareront en deux camps, et, à un signal donné, fondront l'une sur l'autre. Aucun coup ne sera porté, et la force seule et l'agilité devront décider la victoire. L'habitant de Dublin offre de parier 1,000 liv. sterling (25,000 fr.), que les cent Irlandais renverseront à terre les deux cents Anglais, avec la condition admise que chaque homme une fois renversé, sera considéré comme hors de combat, et ne pourra plus prendre aucune part à l'action. On ne sait pas encore si la vieille Angleterre acceptera cet insultant défi.

— On lit dans un journal :

« Le père Enfantin a fort bien fait d'aller en Orient pour affranchir les femmes; voici un fait qui prouve le peu de cas qu'on fait de la moitié du genre humain dans cette partie de l'univers :

« Dernièrement, une femme de la ville de Damas ayant levé son voile un instant devant un voyageur étranger, un arnaute qui passait la tua d'un coup de pistolet, non pas par jalousie, comme on pourrait le croire, car cet arnaute ne la connaissait pas, mais simplement par mesure de police. »

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* de Paris :

« Il y a en ce moment dans les prisons de Beauvais un homme dont on dit des choses prodigieuses. Ce serait, à en croire la rumeur publique, un de ces héros de la bibliothèque des colporteurs, des tinés à être chantés dans toutes les foires et dans tous les marchés. Allard, c'est son nom d'aujourd'hui, cumule déjà condamnations sur condamnations. Il a, dit-il, volé dans tous les départemens du royaume, et compte visiter de brigade en brigade tous les sièges des cours d'assises. Cependant, il n'y tient en aucune façon, et il espère bien plutôt prendre la fuite. Il paraît qu'il y a peu de prisons dont il ne sache s'évader; il s'est échappé du bagne avant de commettre le dernier vol pour lequel on l'a arrêté. Ce vol était d'une valeur de 50,000 fr. en billets de banque.

« On dit que le propriétaire, sachant qu'il était arrêté presque aussitôt après le vol, lui a proposé de lui faire l'abandon de 10,000 fr., et de demander sa grâce, qu'il avait presque la certitude d'obtenir, s'il voulait rendre le reste de la somme. Allard aurait répondu à cette proposition : Mon officier (c'était un officier supérieur), vous aimez l'honneur, vous, et moi j'aime l'argent; or, comme je suis sûr d'échapper, je garde ce que je vous ai pris. Allard, dans la prison, s'est vanté d'avoir dérobé quinze mille francs en billets de banque aux regards des gens de la justice qui ont visité ses habits.

« Pour le gêner dans l'emploi de son talent d'évasion, on lui a forgé des fers exprès; ceux qui sont à ses pieds pèsent environ 30 livres, et ne l'empêchent pas de courir dans les escaliers plus vite que les guichetiers. Il se vante de n'être pas sanguinaire; cependant il a, dit-il, une vengeance à exercer sur un procureur du roi qu'il ne nomme pas. Il compte lui rendre visite immédiatement après sa première évasion. Voilà tout ce que l'on conte d'Allard. Du reste, nous ne garantissons rien. »

Le *Staat-Courant* du 30 décembre publie la loi du budget général des dépenses de Hollande pour 1834. Le budget est fixé, non compris la dette belge, à 53,892,828 fl. 50 c. (114,058,883 fr. 63), soit 32 millions de fr. de plus que le budget de la Belgique et cela pour une population de 2 millions d'habitans.

L'opposition a nié, il y a quelques mois l'existence d'un traité de commerce entre les Etats-Unis et la Belgique. Voici ce que porte cependant le message du président de l'union à l'ouverture des

états américains, qui a eu lieu le 3 décembre dernier :

« Un traité d'amitié et de commerce entre les Etats-Unis et la Belgique, dit le message, avait été conclu l'hiver dernier, et a reçu la sanction du sénat; mais l'échange des ratifications a été différé jusqu'ici, à cause d'abord de quelque retard dans la réception du traité de Bruxelles, et ensuite de l'absence du ministre des affaires étrangères belges, qui se trouvait à Londres pour les conférences importantes dans lesquelles son gouvernement est engagé. »

Voici les résultats d'un tableau comparatif des arrivages au port d'Anvers depuis 1828 jusqu'à 1833 :

En 1828, il est entré dans les bassins d'Anvers,	955 navires.
1829,	idem 1028
1830,	idem 719
1831,	idem 398
1832,	idem 1254
1833,	idem 1104

Le tonnage de ces navires a été ainsi qu'il suit :

1828,	136,456 tonneaux.
1829,	160,658
1830,	120,333
1831,	53,303
1832,	150,294
1833,	129,607

LITTÉRATURE A PROPOS D'ANGELE (1).

A une époque de lutte entre les idées anarchiques et les idées sociales, il nous semble qu'il est dans la mission même d'un journal qui n'est qu'accidentellement littéraire de recueillir tous les symptômes moraux de l'opinion. On offre ainsi au lecteur un bilan des forces respectives, et, si le lecteur est à la fois un cœur et un esprit droit, la vue de cette balance doit lui être agréable, puisque tout atteste le triomphe de la justice et de l'ordre sur le dévergondage intellectuel et moral. C'est pourquoi nous allons présenter quelques considérations politiques sur le succès de réaction contre l'immoralité dramatique que vient d'obtenir à Paris l'auteur favori de l'inceste, de l'adultère, du parricide, du viol, des enfans anonymes, des mauvais lieux, de l'échafaud, de la potence, des amphithéâtres d'anatomie, de l'empoisonnement, des anévrismes, des cimetières et des têtes de mort, enfin M. Alexandre Dumas lui-même.

Nous remarquerons avant tout qu'un journal habile à refléter la conscience générale de notre pays; l'*Emancipation*, reproduit depuis quelques jours des feuilletons qu'elle dit obtenir l'assentiment du grand nombre, et qui renferment une protestation des mœurs de tous les honnêtes gens contre l'abus que fait aujourd'hui le théâtre de la liberté illimitée de l'enseignement en ouvrant école de scandales et de crimes. Grâce à Dieu! personne chez nous n'oserait soutenir en public que la morale des hommes et la vertu des femmes sont des calculs de niais. Celui-là ne se releverait pas du mépris.

Le nouveau drame de M. Dumas, s'il procède encore en partie par les mêmes ressorts d'intérêt, par des émotions convulsives, au moins a changé de justice dramatique : le vice y est infâme, la vertu séduite déplorable, la noblesse de caractère plus haute que la dépravation. Ainsi donc, Dieu et le sens commun en soient loués! nous allons reparler la langue de l'ancien dictionnaire; les mots vont reprendre leur acception naturelle et les actions humaines le rang qu'elles méritent. L'ordre moral se refait. Ainsi l'infamie et la monstruosité perdent leurs autels, l'honnêteté retrouve les siens. Merci! au nom de tous les honnêtes gens.

Le drame moderne avait deux tendances, la corruption de notre cœur et de notre amour-propre; il divisait les deux natures de l'homme; il combattait sa bonne nature par sa mauvaise, car il détruisait en nous la répulsion instinctive pour le crime, et, à force de concentrer sur lui tout l'intérêt théâtral, il nous mettait au cœur une fausse

(1) Angele est le dernier drame de M. Dumas, qui vient d'obtenir à Paris un immense succès.

sympathie pour le mal. Victor Hugo a beau plaider le contraire devant la conscience de l'humanité, dans *Lucrece Borgia*, le monstre éclipse la mère; dans *Triboulet*, l'ennemi des hommes est plus dramatique que l'ami de son enfant. De même dans la *Tour de Nesle* le spectateur emporte dans l'imagination les tableaux contagieux de l'amante et oublie les malheurs de la mère.

Ce drame corrompait aussi notre amour-propre. Bientôt il n'y aurait plus en place dans notre admiration que pour les passions qui viennent d'un cerveau malade. Nous nous serions laissés conduire en tout par une fausse admiration comme par une fausse sympathie. Notre crédulité aidant, nous étions déjà tout disposés à croire que le grand, c'était non le génie, mais une exaltation ridicule dans le vice et les passions; et comme l'imitation nous donne toujours les qualités de nos héros, nous avons connu des jeunes gens, faits d'ailleurs pour des succès réels dans les salons et des carrières positives, qui portaient et portent encore sur leur cœur nécessairement affecté d'un anévrisme; le poignard d'Anthony et le portrait de la femme au teint pâle et aux yeux bleus, à moins cependant qu'ils ne soient noirs ou châtaîns. Jeunes gens qui hélas! se donnaient une peine incroyable pour se rendre ridicules et faisaient pâmer de rire par des regards épouvantables des femmes dont ils se seraient fait facilement aimer au moyen de leur esprit et de leur jeunesse. Pauvres jeunes gens qui s'imaginent que le génie vient du scandale, tandis que Corneille vivait si bourgeoisement avec sa femme, que Bonaparte avait un dégoût inné pour l'inconduite et que le grand Pascal croyait en Dieu avec autant de simplicité qu'une pauvre femme.

Donc le dramatisse des masses M. Dumas a senti que la nation en avait pardessus le cœur des passions dissolvantes de la morale publique et des familles; qu'un père ne consentait plus à aller initier lui-même sa femme et sa fille à ce qu'elles ne doivent pas connaître, que les Français ne croient pas qu'il soit plus difficile de mériter le bague que l'institut, et qu'on n'admire pas sur les planches d'un théâtre une prostituée à qui une femme du peuple rougirait de rendre son salut dans la rue. Donc, M. Alexandre Dumas a compris que la société que lui et d'autres avaient inventée n'existait qu'en très-petite minorité et que l'incalculable majorité qui s'était laissée séduire un instant par la puissance des émotions était fatiguée du bourreau, des athées, des assassins et de leurs pareils; que l'honneur, l'humanité et la justice sont plus au cœur humain que les tentatives du génie pour les étouffer, et que bientôt sans doute il y aura une manifestation du dédain public contre toutes les opinions désorganisatrices. Ceci est d'un mauvais présage pour les esprits forts en politique qui font profession de rire de la justice des représentations nationales et de toutes les institutions qui sont la sauve-garde de la société.

Haute cour militaire. — La haute cour militaire s'est occupée dans son audience de mardi de l'affaire du major Boulanger, appelant pour cause d'incompétence, attendu sa qualité de major, d'un jugement rendu contre lui par le conseil de guerre en campagne de la 4^e division qui le condamne à deux mois d'emprisonnement du chef d'insubordination envers son supérieur.

L'arrêt sera prononcé le 10 de ce mois.

ARRÊTES ROYAUX.

Des arrêtés royaux du 30 décembre 1833, autorisent :

La régence de la ville de Tongres (Limbourg) à mettre en vigueur un nouveau tarif des taxes municipales;

Le conseil communal de Geléen (Limbourg), à aliéner des biens fonds pour en affecter le produit à l'amortissement de la dette communale et à diverses dépenses indispensables;

Un arrêté du même jour autorise le ministre de l'intérieur à souscrire, pour une somme de 1,200 francs, à la gravure que le sieur Lheric, à Bruxelles, se propose de faire du tableau : Le bourgmestre de Leyde.

Par arrêté du même jour, une somme de 2,000 fr est accordée au sieur Geefs, sculpteur, sur le prix des travaux à faire par lui pour le monument à élever sur la place des Martyrs.

Des arrêtés de la même date accordent :

A l'administration communale de Cheratte (province de Liège), une somme de 5,000 francs, à titre de subside, pour couvrir, en partie, les frais résultant de la construction d'une église dans cette commune ;

A l'administration communale d'Ougrée (même province), une somme de 2,000 francs, pour couvrir, en partie, les frais de reconstruction du presbytère de cette commune ;

A l'administration communale de Merlemont (province de Namur), une somme de 900 francs, pour couvrir, en partie, les frais d'agrandissement du presbytère de cette commune ;

Au sieur J. B. L. Duflos, instituteur des pauvres, à Liège, une somme de 100 francs à titre d'encouragement.

Deux arrêtés de la même date accordent aux instituteurs ci-après désignés les traitements dont l'indication suit, sous la condition de donner l'instruction gratuite au nombre d'élèves indigènes de leur commune déterminé par les arrêtés :

Au s^r E. J. De Puydt, instituteur de l'école communale de Voormezele (Flandre occidentale), un traitement de 150 frs. ;

Au s^r D. Nuytens, instituteur de l'école communale d'Ouckene (même province), un traitement de 100 frs. ;

Au s^r L. Dewulf, instituteur de l'école communale d'Ichteghem (même province), un subside de 75 frs. ;

Au s^r Van de Putte, instituteur de l'école communale de Zevecote (même province), un subside de 50 francs.

FERMETURE DE LA CHASSE.

Le ministre de l'intérieur, vu les propositions de la députation des états de la province de Liège ;
Vu l'article 8 de l'arrêté royal du 9 août 1848, n° 32 ;
Arrête :

Art. 1^{er}. Sans préjudice aux dispositions de la loi du 28-30 avril 1790, (qui autorise le propriétaire à chasser ou à faire chasser en tout temps, dans ses lacs, étangs, terrains clos, bois et forêts, au chien couchant), la clôture de la chasse, dans toute l'étendue de la province de Liège, est fixée au 5 janvier prochain.

Art. 2^e. Toutefois la chasse au gibier aquatique, dans les marais et le long des rivières, restera permise jusqu'au 1^{er} avril suivant.

Art. 3^e. La députation des états de ladite province est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 28 décembre 1833. (Signé) Ch. ROGIER
Pour expédition conforme,
Le greffier des états de la province de Liège,
E. N. J. Warée.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestres et échevins informent les contribuables, en conformité de la loi du 28 juin 1832, concernant la contribution personnelle, que les déclarations pour les quatre quartiers de la ville seront distribuées le 2 janvier prochain et jours suivants, et qu'elles seront recueillies huit jours après.

A l'Hôtel-de-Ville, le 30 décembre 1833.

Le bourgmestre et échevins, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire DEMANY.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE du 1^{er} janvier.

Naissances : 4 garçon.

Mariages 5, savoir : Entre Mathieu Joseph Hakier, journalier, rue d'Avroï, et Jeanne Lovinfosse, journalière, faubourg St-Léonard. — Jean Pierre Joseph Ruthers, tailleur, rue du Chaffour, et Anne Joseph Robert, brodeuse, même rue. — Jean Baré, journalier, faubourg Ste-Marguerite, et Catherine Limbourg, devant St-Thomas. — Jean Joseph Osmonde, peintre en bâtiments, rue Lulaj, veuf de Agnès Joseph Jacquemin, et Jeanne Fauconnier, domestique, rue du Pot d'Or. — Jean Léonard Joly, houiilleur, faubourg Ste-Walburge, et Catherine Hennis, même faubourg.

Décès : 3 hommes, 3 femmes ; savoir : Jean Pierre Thiry-Fays, âgé de 88 ans, cocher, rue Souverain-Pont, veuf de Charlotte Gerard. — Jean Paquot, âgé de 81 ans, cultivateur, rue Grande Béche, célibataire. — Pierre Abraham Joseph Pairon, âgé de 52 ans, employé, rue St-Severin, célibataire. — Marie Joseph Wilkin, âgée de 56 ans, rue Lulaj, veuf de Jean Marie Galien. — Françoise Hontain, âgée de 43 ans, rue de la Casquette. — Josephine Lahaye, âgée de 26 ans, couturière, derrière Ste-Catherine.

Du 2. — Naissances : 5 garçons, 2 filles.

Décès : 2 garçons, 5 hommes, 3 femmes, savoir : Hubert Joseph Wicquet, âgé de 75 ans, jardinier, rue Grande Béche, veuf de Marguerite Reider. — Martin Desame, âgé de 71 ans, cordonnier, rue Grande Béche, veuf de Catherine Parmentier. — Quoilin Léonard, âgé de 52 ans, houiilleur, rue Bezonhez, époux de Marie Jeanne Wilkin. — Louis Caby, âgé de 57 ans, cordonnier, rue Large, époux de Marie Françoise Dumont. — Henri Marie Joachim Gaède, âgé de 38 ans, professeur à l'Université, Place de l'Université, époux de Christine Sophie Jeannette Schroeder. — Marie Jeanne Lairesse, âgée de 62 ans, blanchisseuse, sur Avroï, veuve de François Gilles. — Marie Joseph Grisard, âgée de 43 ans, blanchisseuse, rue Terre-en-Béche. — Barbe Bernimoulin, âgée de 23 ans, rue Longdoz.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui vendredi 3 janvier, abonnement courant, la deuxième représentation de *la Tour de Nesle*, drame en cinq actes et en neuf tableaux, suivi par *le Maître de Chapelle*, opéra, musique de Rossini, Meyerbeer, etc. etc.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A LOUER présentement en tout ou partie, un local de 80 pieds de long, 30 de large sur 40 de haut, propre à y établir une fabrique quelconque, et un quartier y appartenant avec magasins et 4 grands greniers.

S'adresser à Ste-Claire, n° 130, place Ste-Claire à Liège. 803

A LOUER un SUPERBE QUARTIER nouvellement décoré et indépendant au n° 617, rue porte St-Léonard. 50

() Le seize de ce mois, à neuf heures, pardevant M. Bouhy juge de paix, en son bureau, rue St-Jean-en-Île, et par le ministère du notaire PAQUE, on VENDRA aux enchères publiques, une MAISON sise à Liège, rue Cocraumont, n° 49, à St-Severin, joignant à MM. Thonon et Bertrand. Aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude dudit notaire, rue Souverain-Pont.

Administration de l'enregistrement et des domaines.

VENTE DE CHEVAUX DU HARAS DE TERVUEREN.

Dans la première quinzaine de février 1834, il sera procédé pardevant le notaire DEWEVER à Tervueren, à l'intervention d'un employé supérieur de l'enregistrement et du receveur soussigné, à la vente de dix sept chevaux de pur sang anglais de un à cinq ans et demi, et dont plusieurs sont parfaitement dressés.

Plus quelques chevaux de labour et de service, reformés et un poulain, provenant de l'entier russe Sitache.

Le jour et le lieu de la vente seront ultérieurement annoncés.

S'adresser pour le cahier des charges chez M. le directeur de l'enregistrement et des domaines à Bruxelles, chez MM. DEWEVER et DECOUX à Tervueren, et chez le receveur soussigné, à Louvain.

La vente se fait au comptant avec augmentation de dix pour cent.

Le receveur de l'enregistrement et des domaines,
ED. FAJER. 61

A VENDRE un beau CHEVAL propre à deux mains, avec selle, bride, etc., ainsi qu'un beau TILBURI tout neuf, avec harnais, très-bien garni en cuivre et généralement tous les effets de pansement, etc. S'adresser hôtel du Petit Pavillon Anglais, rue Souverain-Pont, n° 320, à Liège. 59

VENTE PAR LICITATION.

Le lundi 6 janvier 1834, à 10 heures, en l'étude et par le ministère du notaire GILON, à Seraing, et pardevant M. le juge de paix du canton de ce nom, les enfants Tilmant, de Lise-Seraing, dûment autorisés, feront vendre aux enchères les IMMEUBLES suivants :

1^o Une maison avec bâtiments ruraux, cour, jardin et pré, contenant ensemble environ 43 perches 59 aunes.

2^o Une autre petite maison avec une cour y appartenant.

3^o 28 perches 32 aunes de jardin et prairie, situé assez près de la maison désignée à l'art. 2.

4^o 34 perches 86 aunes de terre située à la Baume.

5^o 28 perches 32 aunes de terre située aux Béguines.

6^o Et 22 perches 88 aunes de terre située à la Chatqueue.

Tous ces immeubles sont situés en ladite commune de Seraing-sur-Meuse.

Le cahier des charges de cette vente ainsi que les titres de propriété de ces immeubles sont déposés en l'étude dudit notaire où l'on peut en prendre communication. 60

CHAMBRES GARNIES à LOUER, place du Marché, n° 24.

MAISON à LOUER, pour le premier mars 1834, sise au Grand Puits, à Herstal, contenant trois pièces au rez-de-chaussée, deux à l'étage avec cour, pompe, buanderie et cave. S'adresser à Arnold JEHOTTE, demeurant audit quartier du Grand-Puits. 57

UN OUVRIER TYPOGRAPHE, peut se présenter au bureau de cette feuille.

() FORGES DE DIEUPART.

Adjudication définitive au plus offrant.

Le mardi 21 janvier 1834, à 9 heures du matin, l'union des créanciers de la faillite de feu Hubert Joseph Jacob, vivant négociant à Waha, de concert avec les enfants de feu M. Lambert Lejeune, vivant propriétaire à Hamoir, et M. Joseph Libert, maître de FORGES à Chanahle, exposeront en VENTE définitive aux enchères publiques, par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, et par devant M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau 44 rue Saint-Jean, les Forges et Fourneaux de Dieupart, avec les jardins, prés et terres en dépendant et y appartenant.

1^{er} Lot. — Une maison de maître, composée de 6 pièces au rez de chaussée, quatre au premier étage, six au second; caves et greniers, haut fourneaux, forges avec 2 affineries, chaudière, ateliers de mouleur et de charon, bocard, lavoir, biez, vannerie, bucher, hangars, loges de forgerons, forge de maréchal, écuries, étales, fenil, magasins et autres bâtiments, et 3 bonniers 60 perches 60 aunes de jardins et prés, le tout ne formant qu'un ensemble et joignant à la rivière de l'Emblève.

2^e Lot. — Une pièce de terre et pâture, contenant 19 perches 80 aunes, située aux chemins de Xhennemont et de Dieupart.

3^e Lot. — Un pré nommé le Pré du Roi, contenant 2 bonniers 92 perches 69 aunes, situé à Dieupart, joignant au biez desdites forges au chemin de Dieupart à Sougné et à M. Grisard.

4^e Lot. — Un pré nommé l'Île Madelaine, divisé en deux, contenant un bonnier 47 perches 25 aunes, plus un terrain inculte nommé Gravier de Sougné.

Ces immeubles sont situés à Dieupart, commune d'Aywaille, à 4 lieues de la ville de Liège, ils seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, la première enchère sur chacun des lots, servira de mise à prix.

S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions de cette adjudication.

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR,

EN VENTE :

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIÈGE, ou TABLEAU DES FONCTIONNAIRES composant les Autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1834. Revu avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté de plusieurs articles nouveaux.

Volume in 18 de 348 pages, broché et rogné, couverture imprimée. Prix 1 franc 20 centimes.

Le même, cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 4 franc 70 centimes.

A Liège, chez J. A. LATOUR, imprimeur de l'administration provinciale, rue du Pont-d'île.
A Aulbe, chez H. J. MATHIAS, libraire.
A Wareme, chez MEUNIER.
A Huy, chez J. L. GODIN et fils, H. KNORS, libraires.
A Verviers, chez M^e RENARD-CROISIER et P. J. RENARD.
A Spa, chez DOMMARTIN, libraire.
A Stavelot, chez TALBOT, agent d'affaires.
A Dolhain-Limbourg, chez J. F. PAGNOUL.

ALMANACH DE COMPTOIR ET DE CABINET pour l'année 1834, contenant les départs et arrivées des courriers et diligences ; les foires de la province de Liège et des environs, les prières de 40 heures, les effractions en argent et en nature ; la réduction du florin de Pays-Bas en francs, au taux de 47 1/4 cents pour un franc et vice versa. Feuille grand in-plano. Prix 5 cents.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 25 déc. — Métalliques, 94 5/8 Actions de la banque 000.

Fonds anglais du 31 décembre — Consol., 89 1/4 0/10. — Fonds belges, 96 1/4 — Fonds hollandais, 51 0/10.

Bourse de Paris, du 31 déc. — Rentes, 5 p. 101, 104, 05. fin cour., 104 10 — Rentes, 3 p. 10, 75 00, fin courant, 75 10 — Actions de la banque, 1705 00 — Emprunt de la ville de Paris, 1455 00. — Rente de Naples, 90 90 ; fin courant, 91 00. — Empr. Guebhard, 86 0/10 ; fin courant, 00 — Rente perpétuelle, 5 p. 10, 69 1/8 ; fin courant, 69 1/2 ; 3 p. 10, 41 1/4 ; fin cour. 41 1/4 ; différée, 13 1/2 — Cortès, 18 1/4. — Portugais, 55 0/10. — d'Haïti, 260. — Grec, 000 00 — Empr. belge, 96 0/10 ; fin courant 00 0/10. — Empr. romain, 91 1/2 ; fin courant, 00 0/10. — Empr. de la ville de Bruxelles, 000.

Bourse de Bruxelles, du 2 janv. — Belgique. Dette active, 50 3/4 P. Emp 24 mill. 95 1/2 P. — Hollande. Dette active, 50 1/2 P. — Espagne Gueb., 85 1/2 0. Perpétuelle Anvers, 4 p. 10, 48 0/10 P. Id. Amst. 5 p. 10, 63 1/4 0. Id. Paris, 3 p. 10, 44 1/4 0. Cortès à Lond., 00 0/10. Dette dif., 14 0/10 P.

Prix des grains au marché de Liège du 2 janvier.

Froment vieux l'hectolitre, 42 francs 13 cent.
Seigle, id. 9 23.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège